



Article scientifique

Article

1985

Published version

Open Access

This is the published version of the publication, made available in accordance with the publisher's policy.

Langues et pouvoir en Suisse

Raffestin, Claude

How to cite

RAFFESTIN, Claude. Langues et pouvoir en Suisse. In: Espace géographique, 1985, n° 2, p. 151–155.
doi: 10.3406/spgeo.1985.4018

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:4341>

Publication DOI: [10.3406/spgeo.1985.4018](https://doi.org/10.3406/spgeo.1985.4018)

LANGUES ET POUVOIR EN SUISSE

Claude RAFFESTIN

Université de Genève

La Suisse, en tant que société plurilingue, est souvent appelée à témoigner de la nécessité et de la possibilité d'intégrer et de respecter les différences dans une construction nationale. Au même titre, il est loisible d'évoquer le partage confessionnel, même si la paix confessionnelle ne s'est pas réalisée sans peine, ni non plus sans exiger beaucoup de temps. Mais, dans l'ensemble, la Suisse peut témoigner de sa volonté d'être plurielle et de sa capacité d'y être parvenue.

Néanmoins cette affirmation n'est-elle pas un peu trop péremptoire, ne suppose-t-elle pas quelques correctifs ? Non seulement je le pense, mais j'en suis convaincu. Je crois qu'une distinction s'impose entre le pluralisme tel qu'il est institutionnellement défini et tel qu'il est quotidiennement vécu. S'il y avait coïncidence entre le pluralisme institutionnel et le pluralisme vécu, ma communication pourrait se limiter à un exposé purement factuel et se borner à mettre en évidence et à organiser des données de nature constitutionnelle et de nature statistique. L'institutionnel et le vécu ne coïncident pas (ont-ils d'ailleurs jamais coïncidé ?) et le décalage me semble avoir une tendance à croître. L'existence simultanée de ces deux images, l'une institutionnelle et l'autre vécue, est génératrice d'ambiguïtés, voire de paradoxes, que révèlent les discours sur la « réalité helvétique » : ambiguïtés et paradoxes qui se traduisent par des mythes. Dans les cas de Denis de Rougemont et d'André Siegfried, il est permis de parler de « mythes de superposition » qui tendent à faire coïncider parfaitement l'institutionnel et le vécu : la Suisse est-elle vraiment l'histoire d'un peuple heureux, est-elle vraiment une démocratie témoin ? A l'opposé, Jean Ziegler et François Masnata construisent des « mythes de dissociation » dans lesquels le décalage entre les images institutionnelles et vécues est accentué. Enfin, il y a les « mythes de reconstruction » dans lesquels des hommes comme Victor Lasserre et Laurent Rebeaud tentent de recréer une cohésion entre les deux images. L'existence de plusieurs discours, souvent farouchement opposés, sur la « réalité helvétique » montre à l'évidence que la Suisse est difficile à cerner, qu'elle est beaucoup moins transparente qu'on ne le croit et qu'en conséquence les pièges qu'elle tend aux chercheurs sont d'autant plus dangereux qu'ils sont inattendus.

Je ne prétends donc pas ne pas y tomber à mon tour. Cependant, je ne me situerai pas, comme les auteurs indiqués ci-dessus, au niveau d'une interprétation globale mais à celui de l'appréhension d'une crise dont je suis, par la force des choses, un acteur, un acteur-observateur, en fait. Je veux parler de la crise que certains qualifient de linguistique mais qui, en réalité, est d'un tout autre ordre, même si elle a une dimension linguistique. J'essaierai de montrer ultérieurement qu'il n'y a pas de problèmes linguistiques, mais des problèmes de société dont l'expression est linguistique.

Mais auparavant, il est nécessaire de procéder à une présentation du plurilinguisme suisse dans sa situation actuelle. Il s'agit, comme disent les géographes, d'un plurilinguisme de juxtaposition en ce sens que les domaines linguistiques ne s'interpénètrent pas, sauf pour le romanche où l'on a affaire à un plurilinguisme de superposition (1). La Suisse est donc un Etat plurilingue, mais non pas polyglotte. Il y a donc, pour l'essentiel, juxtaposition d'aires linguistiques mais non pas compénétration. Seuls les Grisons, et encore pour ceux de langue maternelle romanche, sont dans une situation polyglotte. La juxtaposition n'est pas seulement inter-cantonale, mais encore infra-cantonale, comme le démontrent les exemples de Berne, Fribourg et Valais.

Le tableau 1, qui retrace l'évolution relative des groupes linguistiques, prend en compte l'ensemble de la population résidente et pas seulement la population d'origine suisse. Il permet de faire d'utiles commentaires. Si la part relative des germanophones diminue entre la fin du siècle dernier et le début de celui-ci, c'est essentiellement dû à l'immigration étrangère d'origine latine (française et italienne surtout). Phénomène comparable, à partir de 1950, et qui coïncide avec la phase de croissance économique qui, entre 1955 et 1970, attirera beaucoup de Méditerranéens, des Italiens, bien sûr, mais aussi des Espagnols et des Portugais. On notera que ces

(1) Cf. André-Louis SANGUIN, *La Suisse, essai de géographie politique*. Thèse pour le doctorat d'Etat, présentée à l'Université de Paris-Sorbonne, décembre 1980, p. 185-225.

TABLEAU 1
Évolution relative des groupes linguistiques

	Allemand	Français	Italien	Romanche	Autres
1880	71,3	21,4	5,7	1,4	0,2
1888	71,4	21,8	5,3	1,3	0,2
1900	69,7	22,0	6,7	1,2	0,4
1910	69,1	21,1	8,1	1,1	0,6
1920	70,9	21,3	6,1	1,1	0,6
1930	71,9	20,4	6,0	1,1	0,6
1941	72,6	20,7	5,2	1,1	0,4
1950	72,1	20,3	5,9	1,0	0,7
1960	69,3	18,9	9,5	0,9	1,4
1970	64,9	18,1	11,9	0,8	4,3
1980	65,0	18,4	9,8	0,8	6,0

immigrants se répartissent entre les différentes aires linguistiques en fonction des potentialités économiques de celles-ci. La baisse concomitante du groupe francophone indique clairement un changement de structure dans les courants migratoires.

Par l'immigration, le groupe italophone s'est trouvé statistiquement renforcé, mais sans que cela présente une quelconque signification politique en raison de sa dispersion. Il faut, par ailleurs, noter une diminution relative constante du romanche.

Cela dit, la répartition quantitative et la distribution géographique des langues en Suisse depuis 1848 n'a pas connu de modifications sensibles. Néanmoins, il serait dangereux d'inférer de cette apparente stabilité, conséquence du système institutionnel, une stabilité dans les relations linguistiques des différentes collectivités. C'est pourquoi, il convient de dire quelques mots du système institutionnel mis en place par la constitution fédérale de 1848, revue à l'occasion de la révision partielle de 1938 : « Art. 109 der Bundesverfassung von 1848 erhielt so den Wortlaut. Die drei Hauptsprachen der Schweiz, die deutsche, französische und italienische, sind Nationalsprachen des Bundes; es ging unverändert als Art. 116 in die BV von 1874 über » (2). Malgré l'imprécision du concept de « langue nationale », celui-ci devint significatif et déterminant dans la pratique officielle des organes fédéraux. C'est en 1938, au moment de la révision de la constitution, que le concept de « langue officielle » a été utilisé de manière à distinguer l'allemand, le français et l'italien, langues nationales et officielles, du romanche, langue nationale seulement, donc non partie prenante dans le processus de communication des Autorités fédérales.

Sans vouloir entrer dans trop de détails historiques, que la dimension de cette communication ne permet pas, il est nécessaire, eu égard aux circonstances actuelles, et selon moi essentiel, de connaître les racines du plurilinguisme suisse.

Dans l'ancienne Confédération des XIII Cantons, qui s'est cristallisée en 1513 et qui s'est effondrée en 1798 devant l'invasion de la France révolutionnaire, la langue dominante était l'allemand. Certes, il y avait des pays alliés et sujets d'expression française et jamais les Bernois, par exemple, n'ont tenté de germaniser leurs sujets vaudois et ce d'autant moins que les français, au

XVIII^e siècle, était pour eux une langue véhiculaire, une langue de culture qu'ils pratiquaient volontiers. Il n'en demeure pas moins que l'ancienne Confédération, c'est un fait avéré, était une construction politique réalisée par des germanophones et qu'il n'y avait pas, sur le plan officiel, de préoccupations plurilingues. L'introduction du plurilinguisme est due à un décret du 20 septembre 1798 pris par la République Helvétique (1798-1803). Autrement dit le plurilinguisme suisse, à l'origine, est moins la conséquence d'une volonté intérieure que celle d'une volonté extérieure imposée par la France révolutionnaire. Dès lors, à la suite de cette décision, les lois de la République Helvétique devaient être publiées en allemand, en français et en italien, « Die Frage wurde nicht ausdrücklich entschieden, doch führte die Konsequente Verwirklichung des neuen revolutionären Grundsatzes der Gleichheit aller Bürger zwingend zur Anerkennung des Deutschen, Französischen und später auch des Italienischen als National- und Amtssprachen der helvetischen Republik » (3).

C'est donc bien l'Helvétique qui a, sur ce plan en tout cas, préfiguré la pensée politique de la constitution de 1848. Avec l'Acte de Médiation en 1803, il y aura, à cet égard, un recul et l'allemand retrouvera, de même que sous la Restauration, la priorité : « ... im Gegensatz zur alten Eidgenossenschaft setzte sich ja die Schweiz nunmehr aus Kantonen verschiedener Sprachen zusammen, doch ging mit der Restauration der alten Rechtsformen auch die Wiederherstellung der deutschen Staatssprache einher. Nicht nur wurden Protokolle und Abschiede der Tagsatzung ausschliesslich in dieser Sprache aufgesetzt, sogar die Eide mussten von den Tagsatzungsgesandten deutsch abgelegt werden » (4). Et finalement « ... erst die Bundesverfassung von 1848 legte mit der Verwirklichung der politischen Gleichheit der Bürger innerhalb der ganzen Eidgenossenschaft die Bahn frei für die Gleichstellung des Französischen und Italienischen als National- und Amtssprachen mit dem Deutschen » (5).

Je crois que l'on peut partir du système qui a fait suite à la République Helvétique pour comprendre qu'il n'y a pas de problèmes linguistiques, l'expression étant prise, ici, au sens de conflits linguistiques. En effet, que signifie le retour à l'allemand sous l'Acte de Médiation ? Que les institutions et que le pouvoir politique de l'ancienne Confédération retrouvaient du crédit. Autrement dit, l'usage d'une langue est toujours sous-tendu par un pouvoir politique et/ou un contrôle et une gestion économique (6). Pourtant, avant d'analyser les relations politiques et économiques qui sous-tendent une langue, sans doute faut-il s'interroger sur ce qu'est une langue.

La langue est un instrument de communication et d'organisation de la réalité, mais elle n'est pas seulement cela ; elle est aussi instrument de communion, elle est inscription d'un groupe dans l'histoire, elle est mémoire qui renvoie aux mythes, aux croyances et aux comportements des sociétés. En un mot, elle est richesse culturelle, irremplaçable (au sens anthropologique du terme). Par là même, la langue est un « territoire symbolique » abstrait et mouvant qui assure l'intégration des hommes à l'environnement d'une part et au « monde » d'autre

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*, p. 137.

(5) *Ibid.*, p. 138.

(6) Cf. CLAUDE RAFFESTIN, *Pour une géographie du pouvoir*. Litec, Paris, 1980, p. 87-107.

(2) CYRIL HEGNAUER, *Das Sprachenrecht der Schweiz*. Zurich, 1947, p. 128.

part. Mais enfin et surtout, la langue est médiatrice privilégiée des projets de société. Une langue qui ne serait plus le véhicule d'aucun projet est une langue qui ne serait plus « travaillée », ni non plus produite et qui serait, par conséquent, une langue en train de mourir (7).

La langue est un élément essentiel de la territorialité. La territorialité est le système de relations qu'entretient une collectivité et partant un individu qui y appartient, avec l'extériorité et/ou l'altérité à l'aide de médiateurs. Et cela pour la raison que notre compréhension est médiatisée par la tradition langagière et que la langue est le milieu où le moi et le monde fusionnent (8). La langue est pouvoir mais pour autant qu'elle soit sous-tendue par un projet social au service duquel sont mis des moyens matériels.

Un projet social, lato sensu, est toujours le fait d'une collectivité qui oriente ses relations politiques, prend des décisions économiques, privilégie des relations sociales et manifeste ses intentions culturelles. C'est bien évidemment la langue qui médiatise cette volonté, c'est la langue qui donne une forme communicable à ce projet de société, c'est la langue qui fournit les modèles d'adhésion et de communion à ce projet. La langue est donc indispensable, mais elle n'est rien de plus ni rien de moins qu'un moyen d'expression. S'il y a conflit dans une collectivité, à propos du projet, ce n'est pas dans le moyen utilisé pour exprimer celui-ci qu'il faut le chercher, mais dans la nature des relations qui le sous-tendent. C'est ce qui sous-tend le moyen d'expression qui est source de conflit non pas le moyen lui-même. La réalisation du projet suppose l'exercice du pouvoir dans tous les systèmes de relations politiques, économiques, sociaux et culturels.

La formulation du projet ou sa transcription linguistique n'est que l'indice de l'exercice du pouvoir dont la réalité n'est pas dans la langue, mais dans les systèmes se situant en amont de la langue. La langue ne joue dans ce cas que le rôle de « signature »; elle est identification du pouvoir, mais non pas pouvoir. Le conflit réel est au niveau du pouvoir, il n'est pas au niveau des signes du pouvoir. La langue n'est que le signe du pouvoir, elle n'est pas le pouvoir. On se trouve dans une situation symétrique à celle qu'on peut rencontrer au niveau macro-économique entre monnaie et richesse réelle. La monnaie n'est que le signe de la richesse, elle n'est pas la richesse.

Ainsi, lorsqu'on parle d'un conflit linguistique, on situe celui-ci, qui prend naissance dans les systèmes de relations, au niveau des signes qui expriment ces relations. Pourquoi ? La réponse n'est pas aisée. Elle l'est d'autant moins que la confusion entre l'apparence et l'essence ne trompe personne. Il est presque toujours évident que le conflit entre deux collectivités parlant des langues différentes n'a pas pour enjeu un « objet linguistique » (sauf rares, très rares exceptions), mais bien un pouvoir qu'exercent les parlants de l'une des collectivités sur l'autre. Mais pourquoi alors — je dois reprendre la question — le lieu géométrique du conflit se situe-t-il au niveau de la médiation du projet et non pas au niveau de sa production ? Je pense que c'est au niveau de la

médiation que les possibilités de résistance sont les plus grandes pour diverses raisons qu'il faut évoquer. La langue permet de mobiliser la collectivité tout entière. Culturellement, la langue est le meilleur rassembleur ou peut l'être dans des conditions données. En tant que « territoire symbolique » la langue est riche d'images mobilisatrices, elle est pleine de réminiscences historiques, elle renvoie à des systèmes de relations passés ou futurs, regrettés ou souhaités. Mais surtout, et c'est l'élément le plus fondamental, la langue peut être l'ultime lieu qui donne une identité quand tous les autres lieux, susceptibles d'en donner une, échappent ou sont inaccessibles. C'est l'ultime lieu de résistance possédé par chaque parlant, c'est le lieu de référence symbolique à partir duquel on peut chercher à réinvestir tous les autres lieux réels et concrets où l'on voudrait jouer un rôle. Le cas du Jura a été à cet égard, suffisamment exemplaire en Suisse. La résistance jurassienne est d'abord partie du seul territoire qu'elle avait à disposition : la langue. Encore faut-il le vouloir et prendre conscience de l'enjeu car pour des raisons socio-économiques et socio-politiques immédiates, les dominés peuvent eux-mêmes brader leur langue pour acquérir sinon le pouvoir du moins ses signes.

Aujourd'hui, c'est l'ensemble de la Suisse qui est confronté avec une crise sinon identique du moins comparable. Les choses sont d'autant plus difficiles à saisir qu'en raison même du système institutionnel, un conflit linguistique est peu probable et que, par conséquent, il peut être légitimement nié. Où la situation devient paradoxale (au sens de Bateson), c'est que le conflit est nié et n'est pas nié tout à la fois; simultanément, il existe et il n'existe pas. Pour comprendre le phénomène, il faut renoncer à la logique classique du tiers exclu; c'est une logique du tiers non exclu qui est mobilisée dans ce cas. Cela provient, entre autres, du fait que les systèmes sémiques assurent la médiation entre production et consommation du projet social.

Le conflit se noue dans les systèmes de relations mais se manifeste dans les systèmes de communication avec une prédilection certaine pour la langue. Voyons donc la situation des langues minoritaires face à la langue majoritaire. Toutes les crises ont la même intensité même si elles n'ont pas la même dimension. La crise du romanche, la crise de l'italien et la crise du français ont la même intensité; elles n'ont pas la même puissance parce qu'elles affectent des collectivités de dimensions différentes mais dans leur principe, elles sont parfaitement comparables.

Il est vrai de dire que « few of the German-Swiss, who represent almost three-quarters of the national population, would aspire to live in a Switzerland where only their language was spoken or where their proportion in the population would grow larger » (9), mais cela n'implique pas que les Suisses alémaniques n'aspirent pas à contrôler et à décider du projet de société helvétique, sinon formellement, du moins dans les faits. Je vais essayer de le montrer par touches successives.

D'abord, pourquoi la crise larvée que la Suisse connaît actuellement, et dont la question jurassienne a été, à grande échelle, un révélateur, s'est-elle développée progressivement dans les années 50 ? Cela coïncide avec la période de croissance économique effrénée que la Suisse a vécue entre 1950 et 1970. Ces vingt années ont

(7) Cf. à ce sujet la Charte des Langues de l'Institut fribourgeois, *Sprachencharta des Freiburger Instituts*, Fribourg, 1969, dont l'expression emphatique ne doit pourtant pas faire oublier l'intérêt.

(8) Cf. Hans-Georg GADAMER, *Vérité et Méthode*. Seuil, Paris, 1976.

(9) Robert Henry BILLIGMEIER, *A crisis in Swiss Plenolism*. Menton Publishers, The Hague, Paris, New York, 1979, p. VIII.

été décisives pour l'avenir culturel de la Suisse et pour son équilibre social. Il ne s'agit pas seulement d'une croissance différentielle qui aurait profité aux uns et pas aux autres ou moins aux autres; il s'agit d'un processus d'accumulation de puissance économique dans ce qu'on appelle dorénavant le « triangle d'or » et dont les sommets sont occupés par Bâle, Berne et Zurich. Cette puissance économique donne évidemment un pouvoir de contrôle et de décision tout à fait fabuleux dans un pays aussi petit que la Suisse. Cette capacité de décision et de contrôle finalement très concentrée entre en contradiction avec le fédéralisme politique qui, par définition, cherche à réaliser une distribution équilibrée du pouvoir de décision politique. La crise réside déjà là dans la déformation de l'interface politico-économique : « Pluralism, however, even with the vigor of national consensus and the solidity provided by long tradition, cannot guarantee the stable balance of the component linguistic/cultural groups in Swiss society. Patterns of language use and the cultural behaviors reflected in ethnicity are sensitive to social change, especially in the realm of economic and demographic movements » (10). On doit se demander si, à terme, la déformation de l'interface politico-économique ne peut pas entraîner une remise en cause grave du consensus pourtant issu d'une longue tradition. En effet, si le projet de société politique réalisé en 1848, et ajusté périodiquement depuis, a été le résultat d'une décision collective impliquant tous les Suisses, le projet de société économique n'a pas été un choix collectif parce qu'il ne pouvait pas l'être, pour des raisons évidentes, dans un système libéral.

C'est indiscutablement, après la seconde guerre mondiale, la Suisse alémanique qui a choisi un mode de croissance apparenté au modèle américain. Ce modèle, après le conflit de 1939-45, a pénétré la Suisse tout à la fois directement par adoption de « méthodes américaines » et indirectement par l'influence du miracle économique allemand (dont la réalisation est due en grande partie à un phénomène de mimétisme de l'Amérique de l'après-guerre). C'est donc sous une double influence et une double poussée, intérieure et extérieure, que la Suisse a adopté un projet de société américain. Sans doute, est-ce pourquoi je me suis demandé, ailleurs, si la Suisse était en Europe (11). Déjà, en 1959, Olivier Reverdin écrivait : « Autour de la métropole zurichoise, en effet, se forme peu à peu une masse politiquement et économiquement assez homogène, masse qui entraîne dans sa gravitation des satellites de plus en plus nombreux. Que l'on songe, par exemple, à Zoug, pour qui, malgré les affinités confessionnelles et politiques, l'attraction lucernoise est maintenant moins forte que la zurichoise. La Suisse primitive et, à un moindre degré, la Suisse orientale, constituent aussi des entités : malgré les barrières cantonales, elles ont une relative homogénéité » (12). Zurich, par sa concentration, a fait de la Suisse une Sparte économique dont l'agressivité intérieure et l'agressivité extérieure sont considérables.

Sur le plan intérieur, la pénétration économique zurichoise, prévue il y a plus de 50 ans par des observateurs comme Hermann von Keyserling, s'est traduite

par le contrôle de beaucoup d'industries sur tout le territoire national. Sur le plan extérieur, l'activité des multinationales suisses est dirigée depuis le « triangle d'or » selon des méthodes et un management de type américain. Ce « triangle d'or » organise le reste de la Suisse au gré de ses stratégies et draine la substance de la périphérie.

Le projet de société alémanique est anglo-saxon et il a été imposé à l'ensemble de la Suisse. Cela s'est d'ailleurs traduit par une adoption, à travers lui, de l'anglo-américain, ce qu'un Conseiller Fédéral note avec une pointe d'amertume : « Mais qu'il me soit permis le regret de constater que le zèle alémanique exemplaire à apprendre le français a quelque peu tiédi, à l'avantage de l'anglais » (13) et il ajoute « Que des cercles scientifiques et professoraux aient pris l'habitude, à Zurich et Lausanne, de s'entretenir en anglais s'explique sans doute de l'avantage pratique. Mais c'est un regrettable recul dans notre compréhension mutuelle » (14).

En réalité, les choses sont beaucoup plus graves que cela dans l'exacte mesure où, pour les relations non quotidiennes, l'anglais (ou l'anglo-américain) devient le médiateur essentiel, en Suisse, en matière économique, technique et culturelle. Et c'est inévitable puisque le modèle choisi suppose le recours à l'anglais. L'anglais n'est pas seulement un instrument de communication avec l'extérieur mais aussi un instrument de communication avec l'intérieur. Nous nous acheminons vers un appauvrissement de la diversité par volonté d'efficacité unidimensionnelle.

Le plurilinguisme suisse actuellement s'est enrichi d'une cinquième langue, l'anglais, qui n'est ni nationale, ni officielle mais qui est une sorte de langue véhiculaire obligée qui joue par rapport aux autres langues le rôle de « cheval de Troie ».

Institutionnellement le français, l'italien et le romanche ne peuvent pas être refoulés mais de fait ils passent du statut de véhiculaire à celui de vernaculaire. « More vulnerable in the contemporary milieu are the two smaller language groups, the Romansh and the Italian Swiss (differentiating the latter from the numerous foreign workers from Italy). Both groups have been weakened in their relative position by the degree to which their members have been drawn into the German-Swiss culture community. Such tendencies are important also in the implications they have for the balance of relationships between the german and french-speaking communities » (15).

La collectivité francophone porte une énorme part de responsabilité dans la crise actuelle en ce sens qu'elle n'a pas compris que tout recul des autres minorités linguistiques était aussi un recul pour elle, à terme. Elle n'a fait preuve d'aucune solidarité latine pour éviter l'absorption du romanche et de l'italien dans l'aire germanophone. C'est évidemment particulièrement vrai du romanche : « The final conclusion to the dramatic struggle for survival will not be written by the generation now living, it may well take centuries to resolve. In the end, the Romansh community may be wholly absorbed by German-Swiss culture » (16).

(10) *Ibid.*, p. IX.

(11) Claude RAFFESTIN, « La Suisse est-elle en Europe ? » in *Hérodote*, 14-15, avril-septembre 1979, Maspero, Paris.

(12) Olivier REVERDIN, « La Suisse romande et sa diversité à l'heure des centralisations économiques », in *Annuaire de la Nouvelle Société Helvétique* (1959).

(13) Georges-André CHEVALLAZ, « Dialogues entre Suisses », in *Annuaire 1981 de la Nouvelle Société Helvétique* (NSH), Verlag Sauerländer, Aarau, Frankfurt am Main, Salzburg, p. 27.

(14) *Ibid.*

(15) R.-H. BILLIGMEIER, op. cit., p. IX.

(16) *Ibid.*, p. VII

Les trois langues latines ne sont plus, pour reprendre ce que je disais précédemment, le véhicule d'aucun projet et elles courent le risque de n'être plus travaillées ni non plus produites. Bien que majorité dominante, la collectivité germanophone court le risque, par l'emprunt qu'elle a fait du modèle américain, d'une perte d'identité également sérieuse.

Y a-t-il une solution à cette crise qui tend à séparer les collectivités suisses et à mettre en cause un consensus pétri de traditions ? La solution existe, elle consiste à élaborer un projet de société qui redonne sa place à chacune des collectivités, relativement aux décisions, dans les systèmes de relations politiques, économiques, sociaux et culturels.

C'est un nouveau défi qui est proposé au fédéralisme suisse. L'idée d'une nouvelle constitution révisée a donné naissance à un projet qui est toujours en discussion. Parallèlement, il faut donner aux Suisses, à travers la redécouverte de leurs cultures respectives, la possibilité de contribuer à forger un projet propre dans lequel on trouverait les moyens de valoriser les apports respectifs des collectivités en cause.

Ce projet de société implique une plus nette prise en compte de la dimension européenne à laquelle la Suisse doit l'essentiel de son identité. Elle doit retrouver le chemin de l'Europe et pour cela elle doit momentanément « oublier l'Amérique », non pas tourner le dos à l'Amérique, mais penser d'une manière plus européenne, pour reprendre ensuite le dialogue avec l'Amérique. Historiquement la Suisse est liée à l'Europe par tous les grands mouvements politiques, économiques, sociaux et culturels qui s'y sont déroulés. La Suisse procède directement de l'histoire européenne; elle en est même un témoin original par le refuge qu'elle a accordé aux humanités persécutées.

Géographiquement « à la croisée des grands foyers économiques de l'Europe (couloir Rhénan, couloir Rhodanien, Haute Italie), la Suisse n'est pas une nation fermée; n'est-elle pas souvent qualifiée de plaque tournante car les grands pays qui l'entourent ne peuvent se passer d'elle dans leurs relations territoriales » (17).

Économiquement, il en va de même. La Suisse tire 79,4 % de ses importations de l'Europe et elle dirige vers ce continent 67,2 % de ses exportations.

Sur le plan international, la Suisse, pour s'être trop alignée sur les conceptions américaines, a perdu de sa crédibilité. Ce projet de société devrait être l'occasion de repenser le rôle intérieur des différentes collectivités et le rôle extérieur de la Suisse face à la collectivité internationale.

La crise actuelle fournit tous les éléments pour repenser la solidarité confédérale, il faut la saisir, non comme une malchance, mais bien au contraire comme une chance.

Le système de relations qu'entretient la Suisse avec l'extériorité est marqué du sceau de l'Europe ne serait-ce qu'à travers les médiateurs linguistiques qui sont cités en cause, ici. C'est d'abord à travers la valorisation des langues nationales que la Suisse pourra retrouver le

« chemin de l'Europe ». La valeur accordée à l'allemand, au français et à l'italien est finalement déterminée par celle qui est accordée au romanche. Le lent dépeissement du romanche révèle une valeur marginale très faible qui indique, somme toute, celle des trois autres langues. La majorité germanophone n'a apparemment pas compris que toute perte de vigueur des autres langues de la collectivité représenterait, à terme, une perte de valeur pour l'allemand lui-même.

Il est très frappant de constater que le conseil fédéral n'a pas pris conscience de l'existence d'une francophonie mondiale aux manifestations de laquelle, comme par exemple à l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF), il n'y a eu aucune délégation officielle de la Suisse (18). Il serait aisé de multiplier les exemples de ce type susceptibles de montrer que la Suisse est en train de perdre progressivement son rôle de témoin du pluralisme.

Si institutionnellement, il ne peut pas y avoir de crise linguistique en raison des garanties constitutionnelles, il est facile d'observer que l'on s'efforce pourtant d'exorciser un malaise dans les relations entre Suisses en multipliant les conférences, les colloques et les publications qui mettent l'accent sur le « dialogue » nécessaire qui doit s'instaurer entre les communautés linguistiques nationales. La communauté allemande de par son poids démographique exerce un rôle prépondérant, que personne ne conteste, mais qui risque de devenir un rôle dominant politiquement, économiquement, socialement et culturellement. Si la prépondérance est inscrite dans des faits qu'on ne saurait nier, la domination, elle, est fondée sur une conception unidimensionnelle du pouvoir qui est en train de miner le fédéralisme dans ses structures profondes.

Si le mouvement devait se poursuivre, la Suisse s'appauvrirait en perdant ses différences qui seules pourraient lui permettre de reprendre conscience de son destin européen. La situation des langues en Suisse n'est pas seulement un problème intérieur mais aussi un problème extérieur. La perte des différences éloigne de la communauté européenne, non pas de la CEE, mais de la communauté des langues, des cultures et de civilisation.

Il est urgent que la Suisse redevienne un modèle pour elle-même et qu'elle puise dans les sources de ses trois cultures les raisons d'y croire. Les conditions fondamentales d'un projet de société suisse sont au nombre de trois : différenciation, multi-dimensionnalité et équité. Si ces conditions ne sont pas respectées, il ne peut émerger qu'un projet partiel et incomplet qui sera sous-tendu par des relations politico-économiques qui conduiront à l'exercice d'un pouvoir marqué par la dissymétrie. A long terme, la dissymétrie est toujours destructrice non seulement de l'acteur qui la subit mais aussi de celui qui l'exerce.

La question des langues en Suisse n'est que le révélateur des relations dissymétriques; elle n'en est pas le fondement. Néanmoins, c'est à travers le système de médiation linguistique porteur d'un nouveau projet que l'on pourra éventuellement résoudre les difficultés actuelles.

(17) Antoine S. BAILLY et Denis MAILLAT, « La Suisse et le Marché Commun Européen, intégration, isolement ou universalisme. Éléments pour un débat », in *Revue d'Économie régionale et urbaine*, n° 4 (1981), p. 357-374.

(18) Cf. *Journal de Genève* du 20 janvier 1982.